

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2023

RELANCER L'ORGANISATION DES CLASSES DE DÉCOUVERTE - (N° 1931)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 8

présenté par

Mme Pochon, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Le fonds encourage notamment l'organisation de séjours croisés entre écoles issues de territoires ruraux et écoles de territoires urbains, dans un objectif de mixité sociale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à favoriser les séjours communs entre les classes de jeunes issus des territoires urbains et de jeunes issus de territoires ruraux de différentes communes, pour à la fois permettre l'interconnaissance et la découverte des paysages et zones de nature dans un territoire proche et encourager le lien social entre des élèves issus de territoires voisins mais évoluant dans des réalités bien différentes. La jeunesse urbaine et la jeunesse rurale sont souvent opposées de manière caricaturale. Cela pèse sur le devenir et l'émancipation de nombreuses et nombreux jeunes issu-es des territoires ruraux, qui subissent moqueries, infantilisme, et misérabilisme qui freinent leurs horizons. De même, pour des jeunes issus de quartiers prioritaires par exemple, les assignations qui leur pèsent sont nombreuses. L'aide à l'organisation de séjours communs favoriserait une meilleure connaissance, de meilleurs échanges et un renforcement du faire ensemble et du vivre ensemble au sein de notre communauté nationale. La Fédération des Oeuvres Laïques de la Drôme organise régulièrement des échanges entre classes rurales et classes urbaines dans un même centre, tout en limitant les coûts pour les familles et l'empreinte carbone des séjours en partageant les frais de transports.